

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DE
FREDERICTON
LE MARDI 13 OCTOBRE 2009**

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de Fredericton tenue le mardi 13 octobre 2009 à 19 h 30 à la salle du conseil de l'hôtel de ville.

PRÉSENCES

Monsieur le maire Brad Woodside, le maire adjoint Bruce Grandy et les conseillers municipaux Stephen Chase, Jordan Graham, Steven Hicks, Dan Keenan, David Kelly, Stephen Kelly, Scott McConaghy, Eric Megarity, Mike O'Brien et Tony Whalen.

Présences

APPROBATION DE PROCÈS-VERBAUX

Proposé par le conseiller Jordan Graham, appuyé par le conseiller Eric Megarity QUE les procès-verbaux des séances ordinaires du conseil municipal des lundis 10 août, 24 août et 14 septembre 2009 soient adoptés comme présentés. ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Approbation de procès-verbaux

PRIÈRE

Le pasteur Peter Thomas dit la prière.

Prière

25 ANNÉES DE SERVICE DE ROBERT GLENWRIGHT

Monsieur le maire rend hommage à Robert Glenwright des Services communautaires et mentionne quelques réalisations de sa carrière à la Ville.

Le maire et les conseillers félicitent M. Glenwright et lui remettent un certificat encadré, une montre en or et une épinglette en étain.

25 années de service de Robert Glenwright

JOURNÉE DES CHEVALIERS DE COLOMB 2009

ATTENDU QUE l'ordre des Chevaliers de Colomb est une organisation philanthropique catholique dénombrant 1 680 472 membres à l'échelle mondiale;

QUE l'ordre porte le nom de Christophe Colomb en l'honneur de l'explorateur mondialement connu qui, en 1492, découvrait le Nouveau Monde;

Journée des Chevaliers de Colomb 2009

QUE l'ordre compte plus de 250 000 membres au Canada, dont 14 600 au Nouveau-Brunswick, troisième province, après l'Ontario et le Québec, pour ce qui est du nombre de membres;

POUR CES MOTIFS, je, Brad Woodside, maire de Fredericton, capitale du Nouveau-Brunswick, déclare **le 12 octobre 2009, Journée des Chevaliers de Colomb à Fredericton.**

SEMAINE INTERNATIONALE DE SENSIBILISATION À L'ÉPIDERMOLYSE BULLEUSE CONGÉNITALE

Semaine internationale de sensibilisation à l'épidermolyse bulleuse congénitale

ATTENDU QUE la semaine internationale de sensibilisation à l'épidermolyse bulleuse congénitale est une initiative mondiale visant à sensibiliser les populations du monde entier à l'EB;

QUE la semaine internationale de sensibilisation à l'épidermolyse bulleuse congénitale a été fondée en 2009 par Gena Brumitt, fille de Lillian « Pat » Barbrey (décédée), une femme étonnamment courageuse atteinte d'une forme très sévère d'EB, qui souhaitait sensibiliser les gens à l'EB afin que ceux qui en sont atteints sachent qu'ils ne sont pas seuls, et aussi pour étendre la recherche sur cette maladie en vue d'y trouver des traitements efficaces et un remède;

QUE l'EB constitue un groupe de maladies héréditaires anémiantes caractérisées par une peau extrêmement fragile, ce qui entraîne des problèmes récurrents comme le développement de cloques douloureuses et de plaies vives apparentées à celles de brûlures au 3^e degré et, dans les formes les plus sévères de la maladie, de graves complications telles que difformités musculosquelettique handicapantes, cicatrices déformantes, cloques internes, malnutrition, déshydratation et risque de mortalité précoce. C'est l'une de ces maladies rares pour lesquelles il se fait très peu de recherche et que pour cette raison on appelle « orphelines »;

QUE la peau des personnes atteintes est si fragile que même les légères frictions occasionnées par les activités quotidiennes comme écrire, manger ou marcher peuvent causer les ampoules, même le léger frottement senti lorsqu'on se retourne dans son lit, ou causé par les coutures ou étiquettes de vêtements;

QU'environ 3000 Canadiennes et Canadiens sont touchés par ce mal, qui perturbe la vie de centaines de milliers de patients, hommes ou femmes de toutes races et groupes ethniques, de familles et de soignants, partout au monde à un taux approximatif de 1 sur 12 000;

QUE l'EB est à ce jour incurable la majorité des praticiens connaissant trop peu l'EB pour pouvoir utiliser les pratiques de pointe lorsque des soins interdisciplinaires sont indispensables pour s'attaquer aux multiples aspects de cette maladie, et que certaines régions ne disposent

pas des équipements de traitement des plaies essentiels, ou que ceux-ci, tout en étant coûteux, ne sont pas forcément couverts par l'assurance santé;

QUE, chaque année, la semaine internationale de sensibilisation à l'épidermolyse bulleuse congénitale sera célébrée la dernière semaine d'octobre, afin d'accroître la compréhension de la maladie, réduire les inutiles décès et améliorer la qualité de vie des gens atteints de l'EB au sein des collectivités canadiennes.

POUR CES MOTIFS, je, Brad Woodside, maire de Fredericton, proclame par la présente, la période **du 25 au 31 octobre 2009 « Semaine internationale de sensibilisation à l'épidermolyse bulleuse congénitale »**.

COURSE DE LITS DE LA MAISON NEVILLE-JONES 2009

Réception d'une demande de permission de Nick Ouellette et Matt McGowan visant la tenue de la 17^e édition annuelle de la course de lits de l'UNB.

Proposé par le conseiller Jordan Graham, appuyé par le conseiller David Kelly, que soit accordée à la maison Neville-Jones de l'UNB, la permission de tenir la 17^e édition annuelle de la Course de lits pour la maison Women in Transition Inc. de Fredericton le vendredi 23 octobre et le samedi 24 octobre 2009, sous réserve de l'escorte de la police ou de la GRC sur tout le trajet et du respect des recommandations du personnel ainsi que du plan de sécurité présenté avec la demande d'activité spéciale.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

MARCHE GULU

Réception d'une demande de permission de Judy Coates visant la tenue de la marche Gulu le 24 octobre 2009.

Proposé par le conseiller Dan Keenan, appuyé par le maire adjoint Bruce Grandy IL EST RÉSOLU QUE soit accordée la permission de tenir, le samedi 24 octobre 2009, la Marche Gulu en appui des enfants du nord de l'Ouganda touchés par la guerre, sous réserve des recommandations du personnel.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Course de lits de la maison
Neville-Jones 2009

Marche Gulu

COLLECTE D'ALIMENTS D'EXIT REALTY

Réception d'une demande de permission d'Austin Drisdell qui souhaite mener une collecte de denrées le 29 octobre 2009.

Proposé par le conseiller Stephen Chase, appuyé par le conseiller Tony Whalen, IL EST RÉSOLU que soit accordée à EXIT Real Estate Professionals la permission de mener une collecte d'aliments pour la Banque alimentaire de Fredericton dans le secteur de Devon le jeudi 29 octobre 2009 de 17 h 30 à 20 h 30.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Collecte d'aliments d'Exit Realty

CAMPAGNE ALIMENTAIRE « TRICK OR EAT »

Réception d'une demande de permission d'Emily Bossé visant la tenue d'une campagne porte à porte le 31 octobre 2009.

Proposé par le conseiller Scott McConaghy, appuyé par le conseiller Eric Megarity IL EST RÉSOLU que soit accordée aux organisateurs de la campagne alimentaire «Trick-or-Eat» de l'association étudiante de l'Université Saint Thomas, la permission de mener, le samedi 31 octobre de 17 h à 21 h, la campagne porte à porte dans les secteurs demandés.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Campagne alimentaire « Trick or eat »

SOLLICITATION PORTE À PORTE – ASSOCIATION CANADIENNE DU DIABÈTE

Réception d'une demande de permission de Stephanie Hulford pour la tenue d'une campagne porte à porte durant le mois de novembre 2009.

Proposé par le conseiller Mike O'Brien, appuyé par le conseiller Stephen Kelly, IL EST RÉSOLU que soit accordée à l'Association canadienne du diabète du Nouveau-Brunswick la permission de mener une campagne de sollicitation porte à porte à Fredericton durant le mois de novembre 2009.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Sollicitation porte à porte – Association canadienne du diabète

RELAIS DE LA FLAMME OLYMPIQUE

Réception d'une demande de permission de John Burns, pour la tenue du relais de la flamme olympique le 25 novembre 2009.

Relais de la flamme olympique

Proposé par le conseiller Tony Whalen, appuyé par le conseiller Steven Hicks **IL EST RÉSOLU** que soit accordée la permission de tenir la célébration du relais de la flamme olympique à la place des Officiers le mercredi 25 novembre 2009, sous réserve du respect des recommandations du personnel;

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU que l'avocat municipal soit autorisé à rédiger un arrêté adéquat pour mettre en vigueur l'interruption de circulation et la fermeture temporaires de la rue Queen entre Regent et Carleton et de la rue Carleton entre Queen et l'arrière de la rue le mercredi 25 novembre 2009 de 17 h 30 à 21 h 30;

IL EST DE PLUS RÉSOLU que soient respectées les dispositions prescrites au paragraphe 187(6) de la *Loi sur les municipalités* régissant la procédure d'avis public et que le conseil examine les oppositions ou les appuis au projet d'arrêté à sa réunion ordinaire du lundi 26 octobre 2009 à 19 h 30, à la salle du conseil de l'hôtel de ville.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

PARADE DU PÈRE NOËL, RIVE NORD

Réception d'une demande de permission d'Arden Doak pour la tenue de la parade annuelle du père Noël le 28 novembre 2009.

Proposé par le conseiller Dan Keenan, appuyé par le maire adjoint Bruce Grandy **IL EST RÉSOLU** que le Club Kinsmen de Nashwaaksis soit autorisé à tenir, le samedi 28 novembre 2009 à compter de 17 h, à Fredericton Nord, la parade annuelle du père Noël selon le trajet décrit, sous réserve d'une escorte policière et des recommandations du personnel municipal et du ministère des Transports.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

CRÈCHE DE NOËL

Réception d'une demande de permission de Jim Gavin qui souhaite installer une crèche de Noël du 28 novembre 2009 au 9 janvier 2010 à l'angle de la rue Main et de la promenade Brookside.

Parade du père Noël, rive Nord

Crèche de Noël

Proposé par le conseiller David Kelly, appuyé par le conseiller Mike O'Brien IL EST RÉSOLU que soit accordée aux Chevaliers de Colomb, conseil n° 8654, la permission d'installer une crèche de Noël, du samedi 28 novembre 2009 au lundi 9 janvier 2010, sous réserve des conditions précisées par le service d'ingénierie.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

AVERSE DE DOLLARS DE NOËL DE DOWNTOWN FREDERICTON

Averse de dollars de Noël de
Downtown Fredericton

Réception d'une demande de permission de Shasta Stairs pour la tenue, le 5 décembre 2009, de l'averse de dollars de Noël au centre-ville.

Proposé par le conseiller Stephen Chase, appuyé par le conseiller Eric Megarity, IL EST RÉSOLU que soit accordée à Downtown Fredericton inc. la permission de tenir l'activité Averse de dollars au centre-ville depuis un camion du Service d'incendie de Fredericton le samedi 5 décembre à la place des Officiers sous réserve des recommandations du personnel municipal.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

MODÈLE ADMINISTRATIF DE LA DIVISION DE L'IMMOBILIER

Modèle administratif de la
Division de l'immobilier

Proposé par le maire adjoint Bruce Grandy, appuyé par le conseiller Mike O'Brien, IL EST RÉSOLU que le conseil municipal de Fredericton autorise la rédaction d'une demande d'incorporation d'une compagnie en tant qu'entité juridique de Fredericton's Strategic Real Estate Development Enterprise;

IL EST RÉSOLU que le conseil municipal de Fredericton déclare surplus les terrains municipaux de Fredericton énumérés à l'appendice « A » et applique les ententes de vente déjà établies aux parcelles de terrains énumérées à l'appendice « A »;

IL EST RÉSOLU que le conseil municipal de Fredericton ordonne que soient rédigés les documents nécessaires pour transférer à Fredericton's Strategic Real Estate Development Enterprise les terrains énumérés à l'appendice « A »;

IL EST EN OUTRE RÉSOLU QUE le conseil municipal de Fredericton autorise le maire et la secrétaire municipale à exécuter tout autre document nécessaire pour donner suite à ces résolutions.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

FINANCEMENT DU CENTRE DES CONGRÈS

Proposé par le maire adjoint Bruce Grandy, appuyé par le conseiller Steven Hicks, IL EST RÉSOLU que le conseil municipal accepte la lettre d'offre de la Société de développement régional (SDR) datée du 29 septembre 2009 et concernant un financement s'élevant à 8 millions de dollars pour la construction du centre des congrès de Fredericton, ET autorise le maire et la secrétaire municipale à signer la lettre d'offre.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

PROPOSITION DE SERVITUDE PUBLIQUE, RUE DORCAS, PARC INDUSTRIEL VANIER (QUARTIER 7)

Proposé par le maire adjoint Bruce Grandy, appuyé par le conseiller Jordan Graham, IL EST RÉSOLU que le conseil municipal de Fredericton autorise que soit alloué une servitude publique aérienne et terrestre d'environ 3 m de largeur sur le terrain municipal de la rue Dorcas, ou NID 60092418 sous réserve des taxes et rajustements applicables et de la signature des documents juridiques nécessaires à la transaction par le maire et la secrétaire municipale.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

PROPOSITION DE RENONCIATION À UNE SERVITUDE, 638, RUE UNION (QUARTIER 4)

Proposé par le maire adjoint Bruce Grandy, appuyé par le conseiller Eric Megarity, IL EST RÉSOLU que le conseil municipal de Fredericton autorise la cession de la partie nord d'environ 4,50 m d'une servitude municipale d'environ 6,096 m de largeur, sise au 638, rue Union, ou NID 01433077 au propriétaire Daniel R. Craig qui, en contrepartie, cédera à la Ville de Fredericton une nouvelle servitude municipale d'environ 8,50 m de largeur, sise du côté sud de la partie de 1,50 m restante de la servitude municipale actuelle, et qui y sera remembrée de façon à créer une servitude municipale d'environ 10 m de largeur, sous réserve des taxes, rajustements et conditions applicables, et le maire et la secrétaire municipale à exécuter les documents nécessaires pour faciliter la transaction.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Financement du Centre des congrès

Proposition de servitude publique, rue Dorcas, parc industriel Vanier (Quartier 7)

Proposition de renonciation à une servitude, 638, rue Union (Quartier 4)

RAPPORT DU TRÉSORIER

Proposé par le conseiller Mike O'Brien, appuyé par le conseiller Stephen Kelly, IL EST RÉSOLU que conformément à l'arrêté n° A-2, Arrêté concernant l'administration et le conseil municipal, paragraphe 29.06, soit soumis pour ratification le rapport des dépenses de septembre 2009 totalisant onze millions cinq cent cinquante-huit mille neuf cent quarante-quatre dollars et soixante et un cents. (11 558 944,61 \$).

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

DEMANDE DE PROPOSITIONS P09-21 – SERVICES DE CONCEPTION (ARCHITECTURE ET INGÉNIERIE), GARAGE DU SERVICE DE TRANSPORT EN COMMUN DE FREDERICTON

Proposé par le conseiller Mike O'Brien, appuyé par le conseiller Dan Keenan, IL EST RÉSOLU que le conseil municipal de Fredericton autorise l'adjudication du contrat découlant de l'appel d'offres P09-21 – Services de conception (architecture et ingénierie), garage du Service de transport en commun de Fredericton, à *Goguen and Company Ltd.*, soumissionnaire ayant reçu la meilleure note et au taux négocié n'excédant pas 8,2 % du budget de projets avant taxes, TVH en sus; frais d'étude et de géotechnique en sus (facturé à la Ville de Fredericton au prix coûtant), et le maire et la secrétaire municipale à exécuter les documents juridiques nécessaires à la transaction.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

DEMANDE DE PRIX Q36-9 – DÉNEIGEMENT, SALAGE ET SABLAGE AU STATIONNEMENT CAMPBELL (BIBLIOTHÈQUE PUBLIQUE DE FREDERICTON)

Proposé par le conseiller Mike O'Brien, appuyé par le conseiller Stephen Chase, IL EST RÉSOLU que le contrat découlant de la demande de prix Q36-9 – déneigement, salage et sablage au stationnement Campbell (Bibliothèque publique de Fredericton), soit adjudgé à *R+S Davidson and Sons Ltd.*, soumissionnaire moins-disant ayant obtenu la meilleure note, au prix total proposé de 4508,70 \$, TVH comprise, et que le maire et la secrétaire municipale soient autorisés à exécuter les documents juridiques nécessaires à la transaction.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Rapport du trésorier

Demande de propositions P09-21, contrat adjudgé à Goguen and Company Ltd.

Demande de prix Q36-9, contrat adjudgé à R+S Davidson and Sons Ltd.

DEMANDE DE PRIX Q37-9 – DÉNEIGEMENT, SALAGE ET SABLAGE AU PARC-AUTOS DE LA RUE YORK

Demande de prix Q37-9,
contrat adjudgé à R+S
Davidson and Sons Ltd.

Proposé par le conseiller Mike O'Brien, appuyé par le conseiller Tony Whalen, IL EST RÉSOLU QUE le contrat découlant de la demande de prix Q37-9 – déneigement, salage et sablage au parc-autos de la rue York, soit adjudgé à *R+S Davidson + Sons Ltd.*, soumissionnaire moins-disant ayant obtenu la meilleure note, au prix total proposé de 13 447,00 \$, TVH comprise, et que le maire et la secrétaire municipale soient autorisés à exécuter les documents juridiques nécessaires à la transaction.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

DEMANDE DE PRIX Q38-9 – DÉNEIGEMENT, SALAGE ET SABLAGE AU PARC-AUTOS DE THE TANNERY (RUE KING, FREDERICTON, N.-B.)

Demande Q38-9, contrat
adjudgé à C.W. Guthrie +
Sons Ltd.

Proposé par le conseiller Mike O'Brien, appuyé par le conseiller David Kelly IL EST RÉSOLU QUE le contrat découlant de la demande de prix Q38-9 – déneigement, salage et sablage au parc-autos de The Tannery (rue King, Fredericton, N.-B.), soit adjudgé à *C.W. Guthrie + Sons Ltd.*, seul soumissionnaire, au prix total proposé de 6780,00 \$, TVH comprise, et que le maire et la secrétaire municipale soient autorisés à exécuter les documents juridiques nécessaires à la transaction.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

DEMANDE DE PRIX Q39-9 – DÉNEIGEMENT, SALAGE ET SABLAGE AUX PARCS-AUTOS DE LA RUE QUEEN ET DU HAUT DE LA RUE QUEEN

Demande de prix Q39-9,
contrat adjudgé à C-Mac
Property Services Ltd.

Proposé par le conseiller Mike O'Brien, appuyé par le conseiller Jordan Graham IL EST RÉSOLU QUE le contrat découlant de la demande de prix Q39-9 – déneigement, salage et sablage aux parcs-autos de la rue Queen et du haut de la rue Queen, soit adjudgé à *C-Mac Property Services Ltd.*, soumissionnaire moins-disant ayant obtenu la meilleure note, au prix total proposé de 10 396,00 \$, TVH comprise, et le maire et la secrétaire municipale à exécuter les documents juridiques nécessaires à la transaction.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

DEMANDE DE PRIX Q41-9 – DÉNEIGEMENT, SALAGE ET SABLAGE À LA CASERNE DU CHEMIN KIMBLE

Demande de prix Q41-9,
contrat adjugé à Nutri-Lawn

Proposé par le conseiller Mike O'Brien, appuyé par le conseiller Scott McConaghy, IL EST RÉSOLU QUE le contrat découlant de la demande de prix Q41-9 – déneigement, salage et sablage à la caserne du chemin Kimble, soit adjugé à *Nutri-Lawn*, soumissionnaire moins-disant ayant obtenu la meilleure note, au prix total proposé de 7 621,85 \$, TVH comprise, et que le maire et la secrétaire municipale soient autorisés à exécuter les documents juridiques nécessaires à la transaction.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

**DEMANDE DE PRIX Q42-9, LA VILLE DE FREDERICTON
DEMANDE DES SOUMISSIONS POUR LE DÉNEIGEMENT,
LE SALAGE ET LE SABLAGE À L'ARÉNA LADY
BEAVERBROOK**

Demande de prix Q42-9,
contrat adjugé à Douglas J.
Kelly

Proposé par le conseiller Mike O'Brien, appuyé par le conseiller Stephen Kelly, IL EST RÉSOLU que le contrat découlant de la demande de prix Q42-9 – déneigement, salage et sablage à l'aréna Lady Beaverbrook, soit adjugé à *Douglas J. Kelly*, soumissionnaire moins-disant ayant obtenu la meilleure note, au prix total proposé de 4 520,00 \$, TVH comprise, et que le maire et la secrétaire municipale soient autorisés à exécuter les documents juridiques nécessaires à la transaction.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

**DEMANDE DE PRIX Q43-9 – ENLÈVEMENT DE LA NEIGE,
SALAGE ET SABLAGE À LA CASERNE DE POMPIERS DE LA
RUE YORK**

Demande de prix Q43-9,
contrat adjugé à WayBren
Enterprises Ltd.

Proposé par le conseiller Mike O'Brien, appuyé par le conseiller Tony Whalen, IL EST RÉSOLU QUE le contrat découlant de la demande de prix Q43-9 – déneigement, salage et sablage à la caserne de pompiers de la rue York, soit adjugée à *WayBren Enterprises Ltd.*, soumissionnaire moins-disant ayant obtenu la meilleure note, au prix total proposé de 16 950,00 \$, TVH comprise, et que le maire et la secrétaire municipale soient autorisés à exécuter les documents juridiques nécessaires à la transaction.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

**DEMANDE DE PRIX Q44-9 – DÉNEIGEMENT, SALAGE ET
SABLAGE À L'ARÉNA YORK**

Proposé par le conseiller Mike O'Brien, appuyé par le conseiller Eric Megarity, IL EST RÉSOLU que le contrat découlant de la demande de prix Q44-9 – déneigement, salage et sablage à l'aréna York, soit adjugé à *Wendell Thomas and Sons Ltd.*, soumissionnaire moins-disant ayant obtenu la meilleure note, au prix total proposé de 3 955,00 \$, TVH comprise, et que le maire et la secrétaire municipale soient autorisés à exécuter les documents juridiques nécessaires à la transaction.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Demande de prix Q44-9,
contrat adjugé à Wendell
Thomas and Sons Ltd.

**DEMANDE DE PRIX Q45-9 – DÉNEIGEMENT, SALAGE ET
SABLAGE À LA CASERNE DU CHEMIN ROYAL**

Proposé par le conseiller Mike O'Brien, appuyé par le maire adjoint Bruce Grandy, IL EST RÉSOLU QUE le contrat découlant de la demande de prix Q45-9 – déneigement, salage et sablage à la caserne du chemin Royal, soit adjugé à *Wendell Thomas and Sons Ltd.*, soumissionnaire moins-disant ayant obtenu la meilleure note, au prix total proposé de 1921 \$, TVH comprise, et que le maire et la secrétaire municipale soient autorisés à exécuter les documents juridiques nécessaires à la transaction.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Demande de prix Q45-9,
contrat adjugé à Wendell
Thomas and Sons Ltd.

**DEMANDE DE PRIX Q46-9 – DÉNEIGEMENT, SALAGE ET
SABLAGE À LA CASERNE DE POMPIERS DE
FREDERICTON-NORD (TWO NATIONS CROSSINGS)**

Proposé par le conseiller Mike O'Brien, appuyé par le conseiller Dan Keenan, IL EST RÉSOLU que le contrat découlant de la demande de prix Q46-9 – déneigement, salage et sablage à la caserne de pompiers de Fredericton-Nord (Two Nations Crossings), soit adjugée à *WayBren Enterprises Ltd.*, soumissionnaire moins-disant ayant obtenu la meilleure note, au prix total proposé de 15 820,00 \$, TVH comprise, et que le maire et la secrétaire municipale soient autorisés à exécuter les documents juridiques nécessaires à la transaction.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Demande de prix Q46-9,
contrat adjugé à WayBren
Enterprises Ltd.

DEMANDE DE PRIX Q47-9 – DÉNEIGEMENT, SALAGE ET SABLAGE AU TERRAIN CONTIGU AU GARAGE DE LA RUE BRUNSWICK (535, RUE BRUNSWICK)

Proposé par le conseiller Mike O'Brien, appuyé par le conseiller Steven Hicks, IL EST RÉSOLU que le contrat découlant de la demande de prix Q47-9 – déneigement, salage et sablage au terrain contigu au garage de la rue Brunswick (535, rue Brunswick), soit adjugée à *C-Mac Property Services Ltd.*, soumissionnaire moins-disant ayant obtenu la meilleure note, au prix total proposé de 5424,00 \$, TVH comprise, et le maire et la secrétaire municipale à exécuter les documents juridiques nécessaires à la transaction.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Demande de prix Q47-9, contrat adjugé à C-Mac Property Services Ltd.

MODIFICATION DE L'ARRÊTÉ N° T-1, ARRÊTÉ VISANT À RÉGLEMENTER LA CIRCULATION – PARC-AUTOS DE LA RUE YORK ET RESTRICTION DE STATIONNEMENT, PROM. SUNSET

Troisième lecture de l'arrêté n° T-1.38

Proposé par le conseiller Stephen Chase, appuyé par le conseiller Dan Keenan QUE l'arrêté n° T-1.38 modifiant l'arrêté n° T-1, visant à réglementer la circulation, soit lu par numéro d'article relativement aux paragraphes 11.1 (1) et (2) de la *Loi sur les municipalités*. ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

L'arrêté n° T-1.38 est lu par numéro d'article et est joint au procès-verbal comme **Appendice 1**.

Proposé par le conseiller Stephen Chase, appuyé par le conseiller Dan Keenan QUE l'arrêté n° T-1.38, Arrêté modifiant l'arrêté n° T-1, visant à réglementer la circulation, soit lu en troisième lieu par titre. ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Modification de l'arrêté T-1, arrêté visant à réglementer la circulation – Parc-auto de la rue York et restriction de stationnement, prom. Sunset

Arrêté n° T-1.38 lu par numéro d'article

Arrêté n° T-1.38 lu en troisième lieu

MODIFICATION DE L'ARRÊTÉ N° T-7, ARRÊTÉ CONCERNANT LES PARCOMÈTRES, LES ZONES DE STATIONNEMENT ET LES HORODATEURS – PARC-AUTO, RUE YORK

Troisième lecture de l'arrêté n° T-7.2

Proposé par le conseiller Stephen Chase, appuyé par le conseiller Jordan Graham QUE l'arrêté n° T-7.2 modifiant l'arrêté T-7, Arrêté concernant les parcomètres, les zones de stationnement et

Modification de l'arrêté n° T-7, Arrêté concernant le parc-auto, rue York

Arrêté n° T-7.2 lu par numéro d'article

les horodateurs, soit lu par numéro d'article relativement aux paragraphes 11.1 (1) et (2) de la Loi sur les municipalités. ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

L'arrêté n° T-7.2 est lu par numéro d'article et est joint au procès-verbal; comme **Appendice 2**.

Proposé par le conseiller Stephen Chase, appuyé par le conseiller Jordan Graham QUE l'arrêté n° T-7.2, Arrêté modifiant l'arrêté n° T-7, un arrêté concernant les parcomètres, les zones de stationnement et les horodateurs, soit lu par titre en troisième lieu. ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

En raison de leur absence à la séance du 28 septembre 2009, moment où les oppositions ont été entendues, les conseillers municipaux Stephen Chase, Dan Keenan, Scott Mc Conaghy et Tony Whalen s'excusent et quittent la salle à 20 h.

REZONAGE – 16, COUR GLEN EYRE ET 2665, CHEMIN WOODSTOCK (DESIGN COLLABORATIVE LIMITED)

Proposé par le conseiller David Kelly, appuyé par le conseiller Steven Hicks QUE le conseil soit saisi du rapport administratif des Services d'aménagement. ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Adoption des conditions, ainsi modifiées

Proposé par le conseiller David Kelly, appuyé par le conseiller Steven Hicks QUE, conformément à l'article 39 de la Loi sur l'urbanisme, les conditions suivantes, ainsi modifiées, soient adoptées en vue de la modification de l'arrêté de zonage n° Z-2, par le rezonage du terrain sis au 16, cour Glen Eyre et 2665, chemin Woodstock, de façon à faire passer la classification de zone résidentielle 2 (R-2) et zone résidentielle 3-A (R-3A) à zone résidentielle 5 (R-5), comme le stipule le projet d'arrêté n° Z-2.647 :

- a) Aménager le site de manière essentiellement conforme aux plans IIIa et IV joints au PR 93/09 et à la satisfaction de l'agent d'aménagement.
- b) Obtenir un permis de construire.
- c) Réaliser la viabilisation à la satisfaction du directeur – Ingénierie et travaux publics.
- d) Produire un plan de drainage du site et de nivellement du terrain à la satisfaction du directeur – Ingénierie et travaux publics.

Arrêté n° T-7.2 lu en troisième lieu

Des conseillers municipaux quittent la séance

Rezonage – 16, cour Glen Eyre et 2665, chemin Woodstock – Réception d'un rapport administratif des Services d'aménagement

Adoption des conditions, ainsi modifiées. Rezonage – 16, cour Glen Eyre et 2665, chemin Woodstock (Design Collaborative Limited)

- e) Assurer l'accès au terrain depuis la cour Glen Eyre.
- f) Construire, à la satisfaction de l'agent d'aménagement, une clôture opaque entre le terrain et les NID 75381269 et 75381301.
- g) Fournir, avant la délivrance du permis de construire, le plan final de paysagement et de stationnement, à la satisfaction de l'agent d'aménagement.
- h) Prévoir une séparation d'au moins 1,4 m entre les entrées de cour.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Troisième lecture de l'arrêté n° Z-2.647

Proposé par le conseiller Stephen Kelly, appuyé par le maire adjoint Bruce Grandy QUE l'arrêté n° Z-2.647, arrêté modifiant l'arrêté n° Z-2 relatif au zonage de Fredericton, soit lu par numéro d'article relativement aux paragraphes 11.1 (1) et (2) de la *Loi sur les municipalités*.

Arrêté n° Z-2.647 lu par numéro d'article

L'arrêté n° Z-2.647 est lu par numéro d'article et est joint aux présentes comme **Appendice 3**.

Proposé par le conseiller Stephen Kelly, appuyé par le conseiller Steven Hicks QUE l'arrêté n° Z-2.647, Arrêté modifiant l'arrêté n° Z-2 relatif au zonage de Fredericton, soit lu en troisième lieu par titre. ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Arrêté n° Z-2.647 lu en troisième lieu

REZONAGE – 819, CHEMIN ROYAL (MURRAY MUNN)

Adoption des conditions

Adoption des conditions
Rezonage – 819, chemin
Royal (Murray Munn)

Proposé par le conseiller Eric Megarity, appuyé par le conseiller Bruce Grandy QUE, conformément à l'article 39 de la *Loi sur l'urbanisme*, les conditions suivantes soient adoptées à l'égard d'une modification de l'arrêté de zonage n° Z-2, par le rezonage d'une partie du terrain sis au 819, chemin Royal, en vue de faire passer la classification de zone d'aménagement futur (FD) à zone industrielle générale (GI) pour lotir le terrain afin de créer une parcelle industrielle constructible, comme le stipule le projet d'arrêté n° Z-2.672 :

- a) Présenter, à la satisfaction de l'agent d'aménagement, un plan final de lotissement conforme au plan IV joint au rapport de planification 70/09.

- b) Limiter l'usage du nouveau lot à une « entreprise de ventilation en tôle », la vente au détail étant interdite.
- c) Concevoir et réaliser l'accès, le nivellement du terrain et la gestion des eaux pluviales à la satisfaction du directeur – Ingénierie et travaux publics.
- d) Fournir, à la satisfaction de l'agent d'aménagement et avant la délivrance du permis de construire, un plan détaillé de situation et de stationnement.
- e) Fournir, à la satisfaction de l'agent d'aménagement et avant la délivrance du permis de construire, un plan détaillé de paysage et de stationnement.
- f) Faire inspecter et installer les systèmes d'eau et septique de manière conforme aux exigences provinciales.
- g) Céder le 8 % de terres publiques contre une somme d'argent comptant, le tout à la satisfaction des Services communautaires.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Troisième lecture de l'arrêté n° Z-2.672

Proposé par le conseiller Stephen Kelly, appuyé par le conseiller Steven Hicks QUE l'arrêté n° Z -2.672, Arrêté modifiant l'arrêté n° Z-2 relatif au zonage de Fredericton, soit lu par numéro d'article relativement aux paragraphes 11.1 (1) et (2) de la *Loi sur les municipalités*.

Arrêté no Z-2.672 lu par numéro d'article

L'arrêté n° Z-2.672 est lu par numéro d'article et est joint aux présentes comme **Appendice 4**.

Proposé par le conseiller Stephen Kelly, appuyé par le conseiller Steven Hicks QUE l'arrêté n° Z-2.672 modifiant l'arrêté n° Z-2 relatif au zonage de Fredericton, soit lu en troisième lieu par titre. ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Arrêté n° Z-2.672 lu en troisième lieu

ABSENCE DE LA CONSEILLÈRE MUNICIPALE KERTON

Proposé par le conseiller Steven Hicks, appuyé par le conseiller Jordan Graham QUE la conseillère municipale Marilyn Kerton soit excusée et dispensée de la pénalité prévue dans le règlement. ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Absence de la conseillère municipale Kerton

LEVÉE DE LA SÉANCE

Proposé par le conseiller Stephen Kelly, appuyé par le conseiller David Kelly QUE la séance soit levée. ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

La séance est levée à 20 h 5.

Levée de la séance

Soumis à l'approbation du conseil municipal par :

(Sgd.) Karen Garrett

Karen Garrett,
Secrétaire de séance